



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 février 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2022-02-15\_2684

Villejuif  
Avenant n°1 à la convention d'intervention  
foncière avec l'Etablissement Public Foncier  
d'Île-de-France et la Ville de Villejuif

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 09 février 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	P. Tordjman	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		.
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	B. Vermillet	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	C. Vala	P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	J. Eugène	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	P. Sac	P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	A. Teillet	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	M. Nowak	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	R. Boivin	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	J. Berenger	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Absente		.
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	AG. Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	JL. Maître	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	JL. Maître	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		.
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	S. Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	I. Ben Cheikh	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	K. Ben-Mohamed	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell-Iloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	R. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	F. Sourd	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	D. Beucher	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Absent		.
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	O. Kirouane	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	P. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	L. Bensarsa-Reda	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		.
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Absente		.
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	C. Lefebvre	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	D. Gaulier	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	S. Bénêteau	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	JC. Kennedy	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	C. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	A. Id Elouali	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	S. Ostermeyer	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	L. Sauerbach	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	P. Segura	P

**Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet**

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b>			101
1 siège vacant : Viry-Chatillon			
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2642 à 2693	59	36	95

## Exposé des motifs

La convention d'intervention foncière entre la commune de Villejuif, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) signée le 5 janvier 2022 prévoit un périmètre de veille foncière "Aragon", d'une surface d'environ 12 ha, à proximité de la future station de métro Villejuif-Aragon.

Afin d'anticiper au mieux les mutations à venir sur ce secteur soumis à une forte pression foncière en raison de l'arrivée de la future station de la ligne 15 "Villejuif – Louis Aragon", il est proposé une extension de ce périmètre sur une surface d'environ 1 ha sur l'axe de l'avenue de la République.

A cette fin, l'annexe 4 de la convention d'intervention foncière signée le 5 janvier 2022 entre la commune de Villejuif, l'EPT et l'EPFIF est modifiée pour tenir compte de l'extension du périmètre "Aragon".

Les autres dispositions de la convention d'intervention foncière demeurent inchangées.

Suite à son approbation par le Conseil municipal de Villejuif en date du 14 février 2022, il est donc proposé au Conseil territorial d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la ville de Villejuif et l'EPT.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villejuif ;

**Vu** la Convention tripartite d'intervention foncière entre la Commune de Villejuif, la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France dans les secteurs dits "Cancer Campus" et "Hôpital Paul Guiraud", signée le 21 mars 2011 et échue le 31 décembre 2020 ;

**Vu** la convention d'intervention foncière entre la commune de Villejuif, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, signée le 5 janvier 2022 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Villejuif en date du 14 février 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la commune de Villejuif, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;

**Vu** la délibération du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 15 février 2022 créant quatre périmètres d'étude : "Pasteur" ; "Gorki-Cassini", "Aragon" et "Racine" ;

**Considérant** que la convention d'intervention foncière entre la commune de Villejuif, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, signée le 5 janvier 2022, prévoit un périmètre de veille foncière "Aragon", d'une surface d'environ 12 ha, à proximité de la future station de métro Villejuif-Aragon ;

**Considérant** qu'afin d'anticiper au mieux les mutations à venir sur ce secteur soumis à une forte pression foncière en raison de l'arrivée de la future station de la ligne 15 "Villejuif - Louis Aragon", une extension de ce périmètre sur une surface d'environ 1 ha sur l'axe de l'avenue de la République est nécessaire ;

**Considérant** qu'à cette fin, l'annexe 4 de la convention d'intervention foncière entre la commune de Villejuif, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, signée le 5 janvier 2022, est modifiée pour tenir compte de l'extension du périmètre "Aragon" ;

**Considérant** que les autres dispositions de la convention d'intervention foncière, signée le 5 janvier 2022, demeurent inchangées.

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, la commune de Villejuif et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre tel qu'annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.
3. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
  - Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
  - Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Villejuif pour une durée d'un mois.
4. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète du Val-de-Marne, à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.
5. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 95**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 21 février 2022 ayant été affichée le 21 février 2022



A Vitry-sur-Seine, le 21 février 2022  
Le Président

Michel LEPRETRE

## AVENANT N° 1

A la convention d'intervention foncière conclue entre  
la commune de Villejuif,  
L'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre  
et l'Etablissement public foncier d'Ile de France

Convention signée le 5 janvier 2022

Entre

La commune de Villejuif représentée par son Maire, Pierre GARZON, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal en date du .....

désignée ci-après par le terme « la commune »,

L'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre représenté par son Président, Michel LEPRETRE, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du conseil de territoire en date du .....

désigné ci-après par le terme « l'EPT »

d'une part,

et

L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé par décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006, dont le siège est situé 14 rue Ferrus, à Paris 14ème arrondissement, représenté par son Directeur Général, Gilles BOUVELOT, nommé par arrêté ministériel du 18 décembre 2020 et habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau en date du .....

désigné ci-après par les initiales « EPFIF »,

d'autre part.

## **Préambule**

La convention d'intervention foncière entre la commune de Villejuif, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France signée le 5 janvier 2022 prévoit un périmètre de veille foncière « Aragon », d'une surface d'environ 12 ha, à proximité de la future station de métro Villejuif-Aragon. Le présent avenant a pour objet de modifier le périmètre de veille foncière « Aragon » afin d'affiner le secteur d'intervention sur le plan de l'annexe 4 de la convention du 5 janvier 2022.

---

## **Article 1 – Modification des annexes**

Les annexes de la convention d'intervention foncière entre la commune de Villejuif, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, signée le 5 janvier 2022 sont modifiées par l'annexe jointe au présent avenant, afin de tenir compte de l'extension du périmètre de veille « Aragon » :

- Annexe 4 modifiée par l'avenant 1 : plan de délimitation du périmètre de veille « Aragon » visé à l'article 4

Les autres dispositions de la convention d'intervention foncière entre la commune de Villejuif, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, signée le 5 janvier 2022 demeurent inchangées.

Fait à ....., le..... en 3 exemplaires originaux.

La commune de Villejuif

L'Etablissement Public Territorial  
Grand Orly Seine Bièvre

Pierre GARZON  
Le Maire

Michel LEPRETRE  
Le Président

L'Etablissement Public Foncier  
d'Ile-de-France

Gilles BOUVELOT  
Le Directeur Général

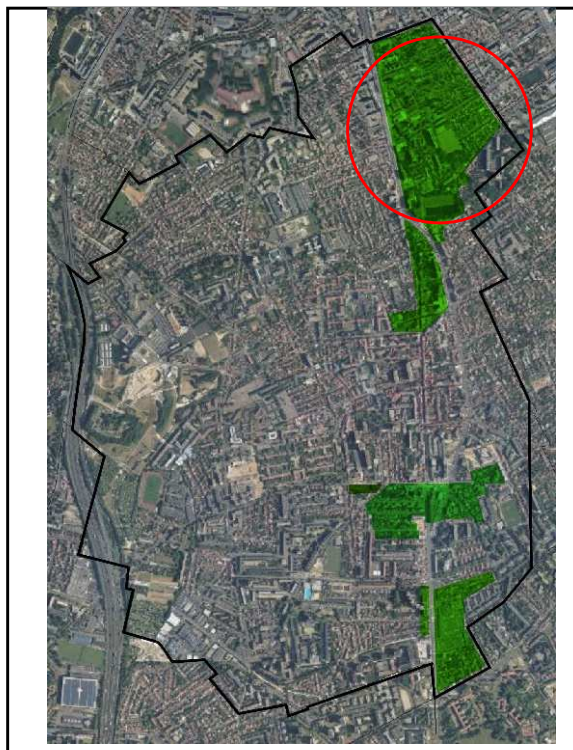
### **Annexe :**


*Annexe modifiée par l'avenant n°1 :*

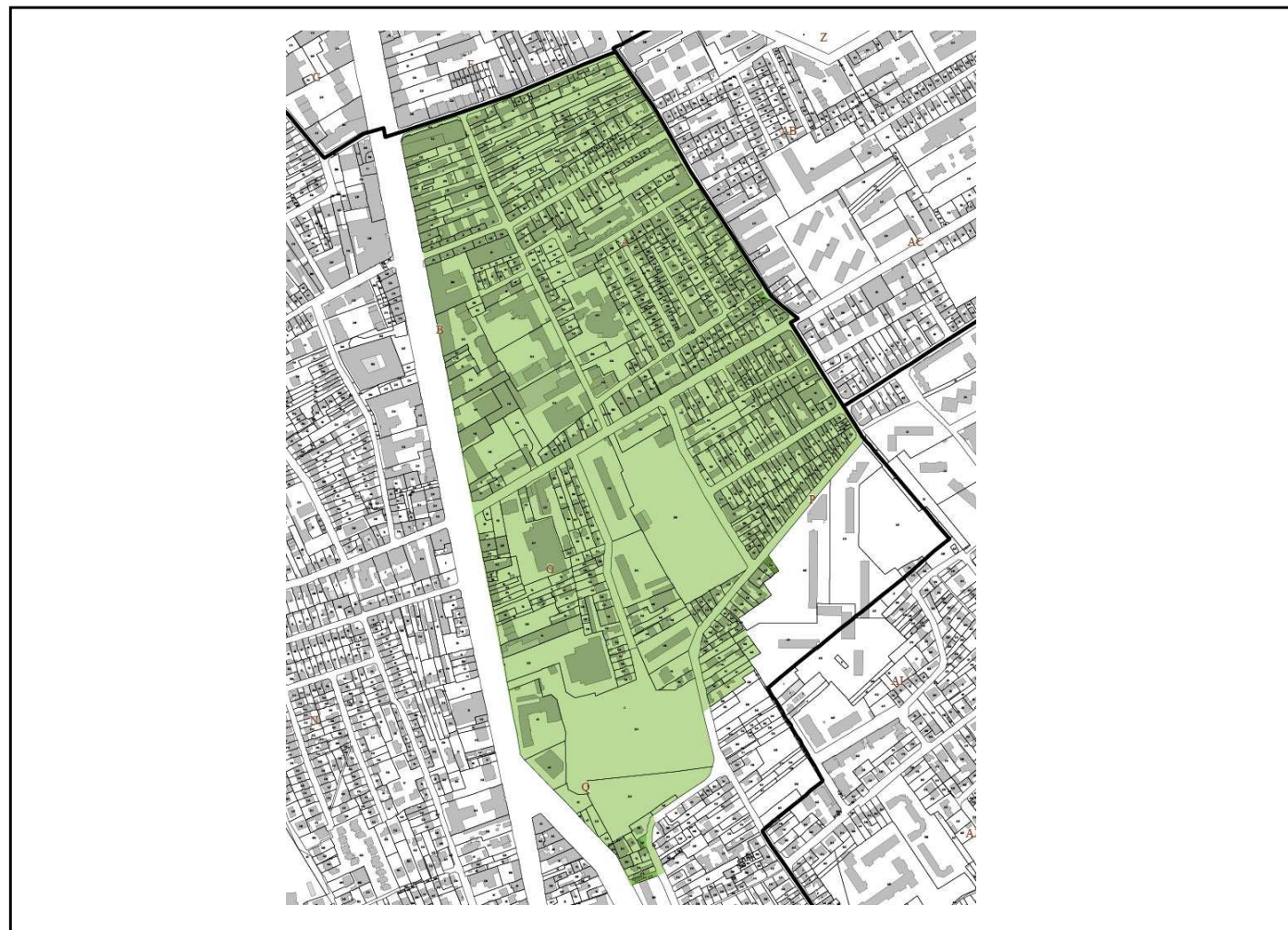
*Annexe 4 : Périmètre de veille « Aragon »*



ANNEXE 2 - Périmètre de veille foncière dit « PASTEUR » référencé à l'article 4

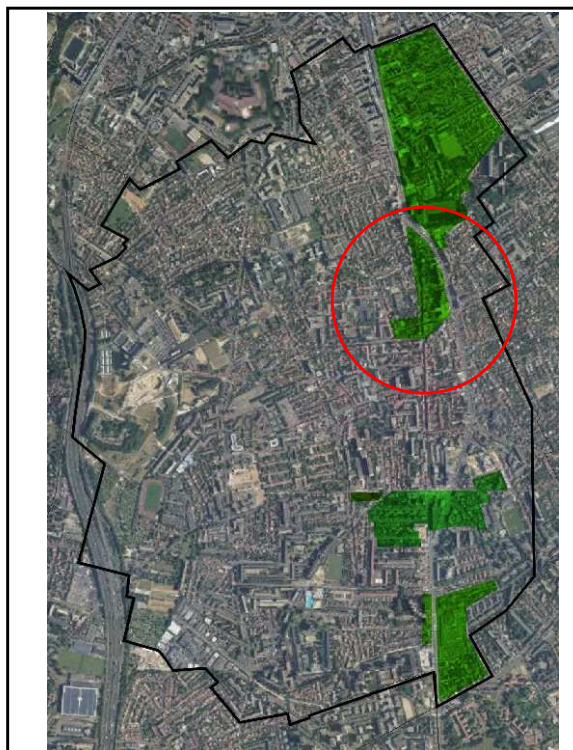



 Périmètre de veille foncière





**ANNEXE 3 - Périmètre de veille foncière dit « GORKI-CASSINI » référencé à l'article 4**

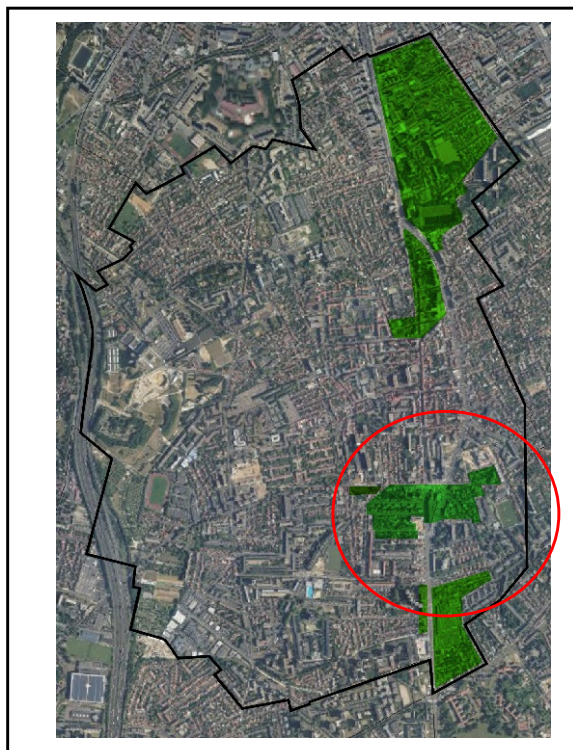



 Périmètre de veille foncière



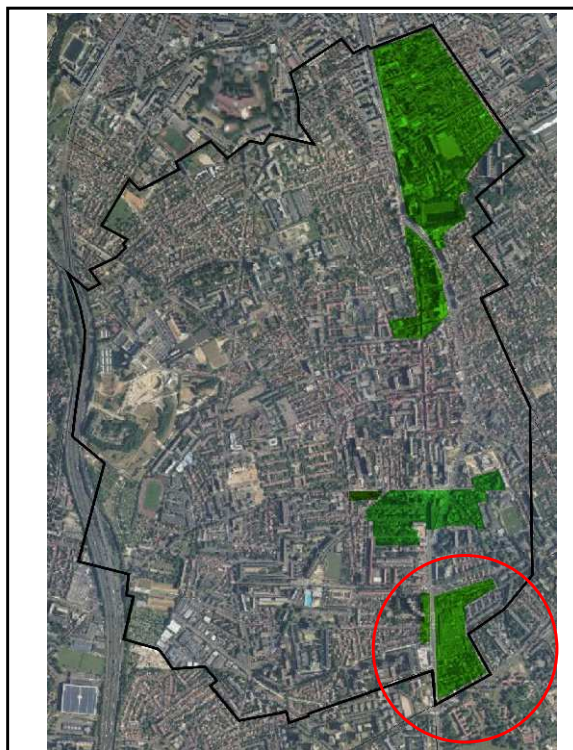



**ANNEXE 4 - Périmètre de veille foncière dit « ARAGON » référencé à l'article 4**



 Périmètre de veille foncière

**ANNEXE 5 - Périmètre de veille foncière avec études dit « RACINE » référencé à l'article 4**



 Périmètre de veille foncière avec études